

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE CÔTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA DU BOCAGE

Organise le dimanche 30 Mars 2025 avec le concours des associations affiliées
Sous le patronage du Conseil Départemental de la Manche, Saint Lô Agglo,
La commune d'Agneaux et de Hébécrevon
Une compétition automobile régionale dénommée :

41ème COURSE DE CÔTE RÉGIONALE D'HEBECREVN / AGNEAUX

Cette compétition compte pour :

La coupe de France de la Montagne 2025 (coef 1)

Le championnat de la Ligue Régionale Du Sport Automobile de Normandie.

Le challenge des sponsors de L'ASA DU BOCAGE

Le présent règlement a été approuvé par la L.S.A.N sous le permis d'organisation numéro **8**

En date du **30/12/2024** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **44**

En date du **30/12/2024**

Organisateur technique

Nom : Asa du Bocage Mme Virginie LENGLINE Adresse : 49 rue général Leclerc 14100 LISIEUX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme FAULIN LECAT Christine	Licence n°	126053	1314
Commissaires Sportifs	Mr FAULIN Jean Yves	Licence n°	11116	1314
	Mr LE GALL Jacques	Licence n°	9383	1318
Directeur de Course	Mr DENIS Didier	Licence n°	162362	1318
Directeurs de Course Adjoint	Mr LEREDDE Philippe	Licence n°	8465	1314
Pré grille Bourg	Mr GIANOLIO Gabriel	Licence n°	7760	1202
Pré grille départ	Mr	Licence n°		
Commissaires Techniques Responsable A	Mr SALENNE Jacques	Licence n°	18219	1306
Commissaires Techniques B	Mr OLLIVIER Claude	Licence n°	16353	1303
Commissaires Techniques B	Mr QUERU William	Licence n°	14922	1314
Commissaires Techniques C	Mr GUILLEUX Patrick	Licence n°	55340	1314
Chargé de la mise en place des moyens	Mr TOUPET Michel	Licence n°	40894	1314
Chargés des relations avec les concurrents	Mme LE MASLE Danielle	Licence n°	1087	1314
Chargé des Commissaires de route	Mr CHAREL Geoffrey	Licence n°	326700	1314
Chronométrateurs	M. HAREL Hervé	Licence n°	230034	1314
	Mr HENNEBOIS Laurent	Licence n°	205961	0715

1.2P.HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 25 mars 2025 à 24h

Publication de la liste des engagés le jeudi 27 mars 2025 à 19h

Vérifications administratives le samedi 29 mars 2025 de 15 h à 19 h salle le Triangle

Vérifications administratives le dimanche 30 mars 2025 de 8 h 00 à 9 h 15 salle le Triangle

Vérifications techniques le samedi 29 mars 2025 de 15 h 15 à 19 h15 devant la salle le Triangle

Vérifications techniques le dimanche 30 mars 2025 de 8 h 15 à 9 h 30 devant la salle le Triangle

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 30 mars 2025 à 9 h 45 salle le Triangle

Briefing des commissaires le dimanche 30 mars 2025 à 7 h30 salle le Triangle

Essais non chronométrés le dimanche 30 mars 2025 à 8h30

Essais chronométrés le dimanche 30 mars 2025 à la suite des essais libres

Briefing écrit des pilotes sera remis aux vérifications administratives avec émargement

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 30 mars 2025 à 12h 30 Salle le Triangle

Course

- **1^{ère} montée le dimanche 30 mars 2025 à partir de 13 h 30**
- **2^{ème} montée le dimanche 30 mars 2025 à partir de 15 h 00**
- **3^{ème} montée le dimanche 30 mars 2025 à partir de 16 h 30**

- Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix ainsi que le Palmarès le dimanche 30 mars 2025 à partir de 19 heures salle le Triangle

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1ère : le dimanche 30 mars 2025 à partir de 8 h 30 Salle de la Mairie à Hébécrevon

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 29 mars 2025 de 15 h à 19 h salle le Triangle

Vérifications administratives le dimanche 30 mars 2025 de 8 h 00 à 9 h 15 salle le Triangle

Vérifications techniques le samedi 29 mars 2025 de 15 h 15 à 19 h 15 devant la salle le Triangle

Vérifications techniques le dimanche 30 mars 2025 de 8 h 15 à 9 h 30 devant la salle le Triangle

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Garage : Auto Start
7 chemin des Bruyères
50180 THEREVAL

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 30 mars 2025 à 9 h 30

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 30 mars 2025 à 9 h 45

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Michel TOUPET
25 route de la Chapelle 50210 OUVILLE
Port : 06 61 59 70 98
E-mail : toupetmi@wanadoo.fr

Jusqu' au mardi 25 mars 2025 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 240€, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Les TPRM seront à prendre en ligne

Les précisions seront sur le site de l'Asa du Bocage

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 70 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) à définir par additif

Publicité optionnelle sera définie par un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 41ème Course de Côte Régionale d' HEBECREVON / AGNEAUX a le parcours suivant :

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard 2024

Départ sur le V.O

Arrivée sur la D 900

Pente moyenne 6%

Longueur du parcours 1900 mètres

Modalités de retour au départ par la route de course sous les ordres du directeur de course.

Pré grille : rue Centrale du Bourg de HEBECREVON.

Parc de départ V.O

Parc d'arrivée : dans le Bourg de HEBECREVON.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Retour au départ par le route de course sous les ordres du directeur de course

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : pré grille rue centrale du bourg de HEBECREVON

File de départ : parc sur V.O

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans le Bourg de HEBECREVON

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 9 heures, le dimanche 29 mars 2025

Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets

Disposé sous chaque voiture de course une bâche étanche avec un extincteur foyer A.B.C 5 kg capacité minimale

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé :

Rue centrale du Bourg de HEBECREVON

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : devant la salle le Triangle
- Pendant les essais et la course au parc départ : devant la salle le Triangle
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée : devant la salle le Triangle

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Une permanence se tiendra à partir du samedi 29 mars 2025

Lieu : salle le Triangle de 9h à 20h Tel : 06 61 59 70 98 ou

Pendant la compétition

Lieu parc concurrent de 7 h00 à 21 heure.

Téléphone permanence n° 06 61 59 70 98

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Saint Lô Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing des pilotes sera remis aux vérifications administratives avec émargement

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (aux feux tricolores).

Il est strictement interdit de prendre un passager à bord d’un véhicule pour le trajet entre le parc et la ligne de départ, Ainsi que pour le trajet entre la ligne d’arrivée et le parc.

(Un pilote par voiture). TOUTE INFRACTION A CES DISPOSITIONS POURRA ENTRAINER DES PÉNALITÉS DÉCIDÉES

PAR LES COMMISSAIRES SPORTIF.

ART 1.21 : les concurrents auront obligation d’effectuer toutes les montées prévues sauf cas de force majeur dûment

Constatée et acceptée par le collège des commissaires sportifs sous peine de sanction.

7.3.1P. Ordre de départ

Les concurrents partiront dans l'ordre des groupes suivants :

Voir réglementation standard course de côte

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes :

Aux trois premiers du scratch

Au premier de groupe

Aux 3 premiers de classe : 1er jusqu'à 3 partants, 2ème jusqu'à 5 partants, 3ème plus de 5 partants

A la première féminine

Les coupes de groupes et de classe ne sont pas **cumulables**

A trois commissaires de piste désignés par tirage au sort

La remise des prix se déroulera le dimanche 30 mars 2025 à 19 heures

Lieu : salle le Triangle à HEBECREVON